

Violences dans une école près du Havre ? L'académie va saisir la maire et le procureur

Par Suzelle GAUBE

6-8 minutes

Après des dépôts de plainte de parents d'élèves à l'encontre d'une Atsem, le directeur académique de Seine-Maritime a diligenté une enquête administrative au sein de l'école des Trois-Pierres, en région havraise. La conclusion de cette enquête parle de comportements inadaptés dans cet établissement.

L'enquête administrative a duré une dizaine de jours, du 3 au 12 mai dernier. Durant cette période, deux agents de l'Éducation nationale ont été mandatés par le directeur académique de la Seine-Maritime, Olivier Wambecke, « *pour diligenter cette enquête autour du fonctionnement de l'école des Trois-Pierres* », en région havraise. En réalité, elle a été provoquée par [le dépôt de plainte de trois parents d'élèves](#) – dont le dernier remonte à novembre 2020 – à l'encontre d'une des deux Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) qui y travaillent.

Plaintes classées sans suite

Ils dénonçaient des faits de violences qui auraient été commis par cet agent, employé par la mairie, au préjudice d'élèves de maternelle. Ces trois plaintes avaient été classées sans suite par le procureur de la République du Havre, après enquête de la gendarmerie. Cette procédure en interne menée par l'académie « *a permis d'auditionner douze enseignants, y compris d'anciens enseignants de l'école, ainsi que quatre à cinq parents d'élèves qui ont souhaité être rencontrés* », indique Olivier Wambecke. Dont les trois parents d'élèves qui ont déposé plainte, selon nos informations. « *Le fait d'avoir entendu douze enseignants et une partie qui n'était plus dans l'école, ça, ce sont des éléments nouveaux. Probablement que les parents n'ont rien apporté de si nouveau* », précise Olivier Wambecke.

« Il y va, parfois, de la sécurité des enfants »

Même si ce rapport n'a « *pas vocation à être rendu public* », le directeur académique informe : « *J'ai recueilli des éléments que je*

souhaite partager avec la maire des Trois-Pierres. Et certainement des éléments que je transmettrai au procureur de la République ». Leur nature ? « Cela relève davantage d'une mission d'éducation partagée : ça suppose une attitude vis-à-vis des enfants, des comportements bienveillants, etc. Et à mon sens, d'après les témoignages que nous avons recueillis, ce cadre serein et bienveillant n'est pas toujours garanti. Ça me semble suffisamment sérieux pour que ça puisse être communiqué à la maire et probablement au procureur, parce qu'il y va de l'équilibre et peut-être parfois de la sécurité des enfants. »

En clair, selon nos informations, les comportements révélés au cours de cette enquête interne font écho à ceux dénoncés par les trois parents qui ont déposé plainte. Comme des « *tapes derrière la tête* », « *des propos humiliants* » à l'encontre d'élèves, comme l'avaient décrit les parents plaignants.

« Évaluer la situation ensemble »

Par déduction, un contact avec la maire s'explique par le fait que le personnel visé est employé par la mairie. D'après nos informations, il s'agit de l'Atsem concernée par les plaintes des trois parents. D'ici fin juin, un rendez-vous est prévu entre Olivier Wambecke et la maire des Trois-Pierres pour « *évaluer la situation ensemble. Après, chacun agira dans son champ de compétences* ». Il insiste, prudent : « *C'est l'employeur qui, si c'est nécessaire, peut agir. Et c'est au procureur de dire si ça relève de poursuites pénales. Je reste dans mon champ de compétences.* »

Contactée par l'intermédiaire de la mairie, l'Atsem visée n'a « *rien à dire car elle n'a pas eu le compte rendu de l'enquête de l'académie* », rapporte la maire des Trois-Pierres. Cette dernière, Dominique Bertrand, confirme avoir été contactée par le directeur académique. « *J'attends notre rencontre. Il faut qu'on se parle, voir ce qu'il a détecté, et comment on va procéder. Je ne travaille pas avec elle, elle est employée avec les instituteurs. C'est vrai qu'on la confie aux instits, mais après on ne voit pas son comportement, ni ce qu'il se passe en classe. Je suis surprise aussi.* »

L'élue est également « *inquiète* » que l'école et la mairie « *soient sous le feu des projecteurs des médias. De voir l'acharnement, notamment sur les réseaux sociaux, concernant mon école. Ça me tracasse. J'ai peur aussi pour les inscriptions à l'école. On va certainement me téléphoner pour savoir si on peut nous faire confiance aux Trois-Pierres* ».

Le doyen du juge d'instruction saisi

Fin 2020, on comptait trois plaintes déposées par des parents

d'élèves à l'encontre d'une Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) pour des faits de violences qui auraient été commis sur des élèves au sein de l'école des Trois-Pierres. Ces plaintes avaient finalement été classées sans suite par le procureur de la République du Havre après enquête de la gendarmerie. Période durant laquelle l'Atsem avait fait l'objet d'une suspension à titre conservatoire de fin 2020 à la mi-mars 2021.

« *Il n'y avait pas d'éléments suffisants pour envisager des poursuites* », indiquait le magistrat à l'époque. Depuis le classement sans suite, comme ils en ont le droit, deux des trois plaignants se sont constitué parties civiles auprès du doyen du juge d'instruction pour qu'une enquête soit menée par un juge. Le troisième parent plaignant devrait également les rejoindre.

Depuis quelques semaines, un nouveau plaignant s'est ajouté à la liste, un ancien élève des Trois-Pierres. Des faits dénoncés frappés par « *la prescription* », affirme le procureur. En parallèle, l'Atsem a de son côté déposé plainte à l'encontre des trois parents d'élèves et de la directrice (en arrêt maladie) de l'établissement pour « harcèlement ». Deux d'entre eux ont déjà été entendus par les gendarmes.